

## Annexe 5 – Mise en œuvre des activités au cours du séjour

Il convient de distinguer trois situations :

- La classe fonctionne en **un seul groupe** : l'enseignant assure l'organisation pédagogique de la séance et contrôle effectivement son déroulement.
- La classe est divisée en groupes dispersés et **l'enseignant n'a en charge aucun groupe particulier** : chaque groupe est encadré par au moins un intervenant. L'enseignant assure l'organisation pédagogique de la séance, procède au contrôle successif du déroulement de la séance dans les différents groupes et à la coordination de l'ensemble.
- La classe est divisée en groupes dispersés, **l'enseignant ayant en charge l'un des groupes** : les autres groupes d'élèves sont encadrés par au moins un intervenant. L'enseignant définit préalablement l'organisation générale de l'activité avec une répartition précise des tâches et procède a posteriori à son évaluation.

Dans les trois situations, l'enseignant s'assure que les intervenants respectent les conditions d'organisation générale déterminées initialement et plus particulièrement les conditions de sécurité des élèves. En cas de situation mettant en cause sérieusement la qualité de la séance ou la sécurité des élèves, il suspend ou interrompt immédiatement l'intervention.